

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
Arrondissement de CHARTRES
Canton de MAINVILLIERS

PRÉFECTURE
D'EURE-ET-LOIR

30 JUIN 2023

BUREAU COURRIER
ARRIVÉE

Délibération n° 02/23

CCAS DE LEVES

Nombre de Conseillers : 13
Nombre de présents : 7
Nombre de votants : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LEVES**

L'an deux mille vingt-trois, le MERCREDI 21 JUIN le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, 4 Place de l'Église à Lèves, sous la présidence de M. Rémi MARTIAL, Président.

Date de convocation : 09 juin 2023

Présents : Mme PALLUEL, Mme DAVID, M. HUBERT, Mme DEGUINE, Mme GUILLET, Mme BODIN, Mme GAIDET.

Absents excusés : M. MARTIAL, Mme LELOUTRE, Mme SEMERY, M. RENAULT, Mme LAGRANGE GIRARD,

Absents : M. VERNADAT

Pouvoirs : Mme SEMERY donne pouvoir à Mme DAVID

Mme GAIDET a été désignée secrétaire de séance.

Certification du compte de gestion 2022

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

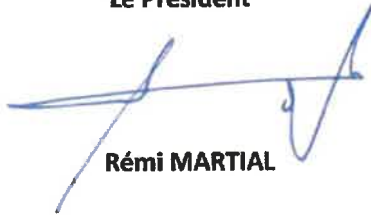
- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.**

Le Président


Rémi MARTIAL



La secrétaire de séance


Liliane GAIDET

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
Arrondissement de CHARTRES
Canton de MAINVILLIERS

30 JUIN 2023

BUREAU COURRIER
ARRIVÉE

Délibération n° 03/23

CCAS DE LEVES

Nombre de Conseillers : 13
Nombre de présents : 7
Nombre de votants : 7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LEVES**

L'an deux mille vingt-trois, le MERCREDI 21 JUIN le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, 4 Place de l'Église à Lèves, sous la présidence de M. Rémi MARTIAL, Président.

Date de convocation : 09 juin 2023

Présents : Mme PALLUEL, Mme DAVID, M. HUBERT, Mme DEGUINE, Mme GUILLET, Mme BODIN, Mme GAIDET.

Absents excusés : M. MARTIAL, Mme LELOUTRE, Mme SEMERY, M. RENAULT, Mme LAGRANGE GIRARD,

Absents : M. VERNADAT

Pouvoirs : Mme SEMERY donne pouvoir à Mme DAVID

Mme GAIDET a été désignée secrétaire de séance.

Exercice 2022 – Compte administratif 2022 - Annexe

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L 2121-21 et L 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre le Maire pour présider au vote du compte administratif,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2022 du Centre Communal d'Action Sociale tel que présenté,

ARRETE le résultat cumulé définitif tel que résumé ci-dessus :

Budget Fonctionnement	
Dépenses	34 894,14 €
Recettes	61 321,65 €
Résultat de fonctionnement (excédent)	26 427,51 €

Budget Investissement	
Dépenses	0 €
Recettes	12 576,59 €
Résultat d'investissement (excédent)	12 576,59 €

Résultat cumulé exercice 2022	39 004,10 €
--------------------------------------	--------------------

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.**

Le Président



Rémi MARTIAL



La secrétaire de séance



Liliane GAIDET

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
Arrondissement de CHARTRES
Canton de MAINVILLIERS

PRÉFECTURE
D'EURE-ET-LOIR

30 JUIN 2023

BUREAU COURRIER
ARRIVÉE

Délibération n° 04/23

CCAS DE LEVES

Nombre de Conseillers : 13
Nombre de présents : 7
Nombre de votants : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LEVES**

L'an deux mille vingt-trois, le MERCREDI 21 JUIN le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, 4 Place de l'Église à Lèves, sous la présidence de M. Rémi MARTIAL, Président.

Date de convocation : 09 juin 2023

Présents : Mme PALLUEL, Mme DAVID, M. HUBERT, Mme DEGUINE, Mme GUILLET, Mme BODIN, Mme GAIDET.

Absents excusés : M. MARTIAL, Mme LELOUTRE, Mme SEMERY, M. RENAULT, Mme LAGRANGE GIRARD,

Absents : M. VERNADAT

Pouvoirs : Mme SEMERY donne pouvoir à Mme DAVID

Mme GAIDET a été désignée secrétaire de séance.

Exercice 2022 – Affectation des résultats

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2311-5,

VU le compte de gestion présenté par le Comptable Public,

VU l'arrêté définitif des comptes de l'exercice 2022 et l'approbation du compte administratif,

CONSIDERANT le résultat cumulé du compte administratif 2022 approuvé ce jour,

Résultat cumulé 2022	39 004,10 €
----------------------	-------------

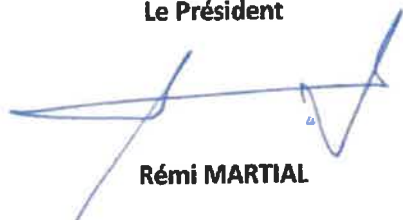
Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Report en fonctionnement (R002)	26 427,51 €
Affectation en Investissement (R1068)	12 576,59 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE l'affectation du résultat de l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus.**

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.**

Le Président



Rémi MARTIAL



La secrétaire de séance



Liliane GAIDET

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
Arrondissement de CHARTRES
Canton de MAINVILLIERS

PRÉFECTURE
D'EURE-ET-LOIR

30 JUIN 2023

BUREAU COURRIER
ARRIVÉE

Délibération n° 05/23

CCAS DE LEVES

Nombre de Conseillers : 13
Nombre de présents : 7
Nombre de votants : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LEVES

L'an deux mille vingt-trois, le **MERCREDI 21 JUIN** le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, 4 Place de l'Église à Lèves, sous la présidence de M. Rémi MARTIAL, Président.

Date de convocation : 09 juin 2023

Présents : Mme PALLUEL, Mme DAVID, M. HUBERT, Mme DEGUINE, Mme GUILLET, Mme BODIN, Mme GAIDET.

Absents excusés : M. MARTIAL, Mme LELOUTRE, Mme SEMERY, M. RENAULT, Mme LAGRANGE GIRARD,

Absents : M. VERNADAT

Pouvoirs : Mme SEMERY donne pouvoir à Mme DAVID

Mme GAIDET a été désignée secrétaire de séance.

Exercice 2023 – Budget supplémentaire - Annexe

VU le code général des collectivités territoriales,

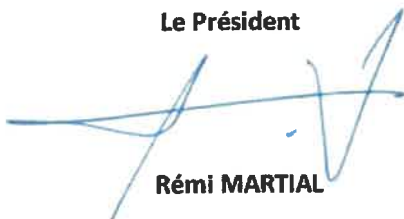
Après avoir pris connaissance du projet du budget supplémentaire pour l'exercice 2023 du Centre Communal d'Action Sociale joint en annexe,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE tel que présenté le budget supplémentaire 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

Le Président


Rémi MARTIAL



La secrétaire de séance


Liliane GAIDET